

37
FIFF

FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM
DE FRIBOURG
17 – 26.03.2023

Planète Cinéma | Fiche pédagogique
Planète Cinéma | Pädagogisches Begleitmaterial



SI TU ES UN HOMME

IF YOU ARE A MAN

SI TU ES UN HOMME

IF YOU ARE A MAN

F Le jeune Opio doit descendre pour la première fois dans la mine d'or de Perkoa, au cœur de son Burkina Faso natal. Il chante et rit pour calmer sa peur. Il s'obstine pour réaliser son rêve et satisfaire son père: extraire le précieux métal pour pouvoir aller à l'école. Plus qu'un documentaire, *If you are a man* est une véritable leçon de courage.

D Opio muss zum ersten Mal in die Goldmine von Perkoa in Burkina Faso. Er singt und lacht zu seiner Beruhigung. Er ist entschlossen, seinen Traum zu verwirklichen und den Vater zufrieden zu stellen: Er will das Edelmetall schürfen, um in die Schule gehen zu können. Der Dokumentarfilm *If you are a man* ist ein echtes Lehrstück über Mut.

Âge | Alter

Suggéré dès 16 ans (Secondaire II) | Empfohlen ab 16 Jahren (Sekundarstufe II)

Thèmes | Themen

Travail; scolarisation; pauvreté; courage

Arbeit; Schulbildung; Armut; Mut

Réalisateur | Regisseur

Simon Panay

Année | Jahr

2022

Pays | Land

France, Burkina Faso | Frankreich, Burkina Faso

Genre

Documentaire | Dokumentarfilm

Version originale | Originalversion

Français, Moré | Französisch, Mòoré

Sous-titres français et allemands

Französische und deutsche Untertitel

Durée | Dauer

76 minutes | 76 Minuten



Impressum

Une collaboration FIFF – e-media



Planète Cinéma, le programme scolaire du FIFF, collabore avec la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) et e-media.ch pour la réalisation de fiches pédagogiques.

Depuis plus de 20 ans, *Planète Cinéma*, propose aux élèves et étudiant-es de tout âge, du degré primaire aux écoles supérieures, d'assister à des projections de films spécialement sélectionnés pour elles et eux, rarement diffusés, dans le but de leur faire découvrir la diversité de la culture cinématographique internationale.

fiff.ch/scolaires

Rédaction

Fiche réalisée par **Mary Wenker**, psychopédagogue.

Janvier 2023.



Objectifs pédagogiques

- Découvrir la réalité d'un enfant travailleur au Burkina Faso
- Établir un lien entre l'exploitation minière et le commerce mondial de l'or dans lequel la Suisse joue un rôle important
- Explorer le domaine de l'égalité hommes-femmes sous l'angle du travail des enfants

Disciplines et thèmes concernés

Français

Écrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation

→ Objectif L1 32 du PER

Produire des textes oraux de genres différents adaptés aux situations d'énonciation

→ Objectif L1 34 du PER

Géographie

Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci

→ Objectif SHS 31 du PER

Éducation numérique

Analyser et évaluer des contenus médiatiques

→ Objectif EN 31 du PER

Résumé

A 13 ans à peine, Opio travaille depuis plusieurs années déjà dans la mine aurifère de Perkoa au Burkina Faso. Comme les autres enfants, ses tâches se limitent au portage et broyage des cailloux amenés des galeries souterraines. Comme ses camarades, il ne reçoit en guise de salaire que quelques cailloux qu'il réduit en poussière avant d'en extraire des poussières d'or qu'il amalgame en utilisant du mercure. Ce travail pénible et compromettant pour sa santé ne lui rapporte que de quoi manger frugalement. Mais Opio a un rêve : retourner à l'école, se former, apprendre la soudure.

C'est avec son père qu'il se rend à l'institut de formation avec l'espoir de pouvoir s'y inscrire. Malheureusement, cette formation a un coût que la famille ne peut assumer. Opio affronte alors une grande peur en demandant à son employeur l'accès aux galeries souterraines. Celui-ci accepte. Opio plonge dans les entrailles de la terre. Lorsqu'il en revient, il est considéré comme un homme. L'argent gagné lui permet d'entamer sa formation. Son père contribue en vendant deux poulets, ce qui permet d'acquérir les fournitures scolaires.

Dès le départ, le décalage scolaire d'Opio se fait ressentir : il ne sait pas écrire son nom. Pour poursuivre ses études, l'enfant continue à travailler à la mine. La fatigue, le manque de motivation, les nombreuses absences ne lui permettront pas d'accomplir son rêve.

C'est à la mine que son chemin l'emmènera à nouveau...



Pourquoi *Si tu es un homme* est à voir avec vos élèves

Le documentaire présente la réalité d'un enfant travailleur parmi des milliers d'autres en Afrique ou dans d'autres régions du monde. Il donne indirectement la parole à Opio, qui partage son quotidien (professionnel, familial), ses espoirs et ses rêves avec le spectateur.

Si dans notre société, grandir dans un environnement sûr et stimulant, avoir accès à l'éducation et à la formation, bénéficier du soutien parental semble une évidence, il n'en est pas de même pour de nombreux enfants et jeunes dans d'autres contrées. Découvrir ce documentaire permettra aux élèves non seulement d'en prendre conscience, mais aussi, nous l'espérons, d'apprécier à leur juste valeur les privilèges qui sont les leurs. Privilèges qui, nous avons parfois tendance à l'oublier, sont intimement liés au hasard de notre naissance. Chacun·e d'entre nous aurait en effet pu voir le jour dans un environnement aussi dur que celui d'Opio, vivre une enfance qui n'en a que le nom et devoir faire face bien trop tôt à des difficultés qu'aucun enfant ne devrait rencontrer.

La vie d'Opio est à mettre en lien avec la convention des droits de l'enfant et les conventions sur l'âge minimum au travail et l'interdiction des pires formes de travail de l'Organisation internationale du travail, conventions ratifiées par le Burkina Faso depuis plus de 20 ans. Le non-respect des diverses clauses ne devrait pas manquer d'interpeller les élèves et de les inciter à réfléchir aux moyens d'action à mettre en œuvre pour y remédier, dans une perspective de responsabilité citoyenne et de développement durable.

Le documentaire permet également d'aborder une thématique rarement explorée à l'école, celle des liens familiaux. Opio évolue dans une culture où ceux-ci sont très différents de ce que nous connaissons. Il n'y a, a priori, que peu de démonstration affective, d'empathie, dans les relations parents-enfants. Opio semble seul responsable de son futur et assume des responsabilités qui semblent trop lourdes pour un enfant de son âge. Y aurait-il un entre-deux à créer pour permettre aux membres d'une même famille de s'épanouir ? Quels seraient les rôles de chacun ? Quels enfants les élèves sont-ils ? Quels parents souhaiteraient-ils être ? La question pourrait être intéressante à débattre...

Pistes pédagogiques

Avant le film

1. Repères : après avoir situé le Burkina Faso sur une carte du monde, demandez aux élèves de trouver les informations suivantes :

Capitale	Ouagadougou
Forme de l'État	République, mais actuellement sous junte militaire
Population	20 244 080 habitants (2018)
Langue officielle	Français
Religions	Musulmans (61,6%), catholiques (23,2%), animistes (7,3%), protestants (6,2%)
Ethnies majoritaires	Mossi (environ 60%), Peuls, Touaregs.
Espérance de vie	Hommes 52,7 ans / Femmes 56,8 ans
Situation des femmes	Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1984 mais... Les mutilations sexuelles sont interdites mais encore pratiquées. Soumission à l'homme (père, époux, frère, ...) Taux élevé d'analphabétisme Sous-représentation dans l'enseignement secondaire et secondaire supérieur. Polygamie encore présente. Taux de mariages forcés parmi les plus élevés au monde.
Économie	Un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté Recettes : agriculture (32% du PIB), or (premier produit d'exportation minière : 10,6 % du PIB, mais 71 % des recettes d'exportation)
Cours actuel de l'or	Au 6 janvier 2023, le cours de l'or était de 55 509,87 CHF/kg. Le lien ci-après donne un aperçu de l'évolution de ce cours ces dix dernières années : https://or.fr/cours/or/chf

2. Présenter le réalisateur Simon Panay (France). À tout juste 30 ans, celui-ci a déjà réalisé quatre court-métrages documentaires en Afrique de l'Ouest. Il a reçu en 2014 le Prix du Jeune talent de l'année de l'ARP (Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs) et en 2018 la Bourse documentaire de la Fondation Jean-Luc Lagardère. Son dernier court-métrage, *Ici, Personne ne meurt*, tourné dans une mine illégale du Bénin, a été projeté dans 71 pays et a remporté de nombreux prix en festivals. *Si tu es un homme* est son premier long métrage, fruit de deux ans de travail.

Souligner le fait que Simon Panay a appris à faire des films avec ses frères et une petite caméra mini-DV, et que c'est au gré de ses expériences en Afrique de l'Ouest qu'il se perfectionne. Indiquer qu'il occupe différentes fonctions indispensables à la réalisation d'un film. Demander aux élèves d'être attentifs au générique pour en établir la liste (réalisateur, producteur, scénariste, monteur, monteur son, mixeur). Une passion et un engagement qui illustrent une réussite méritée.

3. Évoquer brièvement ce qui caractérise l'exploitation d'une mine d'or en Afrique de l'ouest (site d'extraction ou gisement d'or). Selon le ministère chargé des mines, en 2017, le Burkina Faso comptait 12 mines industrielles, 200 unités d'exploitation artisanales officiellement reconnues et environ 800 sites d'orpaillage clandestins. Le documentaire a été tournée dans la mine d'or de

Perkoa, une mine qui extrait l'or du sous-sol rocheux. Relever qu'il existe d'autres techniques : extraction du sous-sol alluvial ou de sédiments de cours d'eau.

Au Burkina Faso, les enfants représentent le 30% de la main-d'œuvre. Si l'on parle plus souvent des garçons (on ne voit d'ailleurs que des garçons dans le documentaire), les filles assument elles aussi des tâches trop lourdes pour leur âge. Elles sont également victimes de nombreuses violences.

Il est intéressant de savoir que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la très grande majorité des travailleurs miniers sont au bénéfice d'une solide formation professionnelle dans des métiers indispensables à l'exploitation d'une mine. Demander aux élèves d'en établir la liste ([mécanicien](#), [électricien](#), [foreur](#), [dynamiteur](#), [plombier](#), [tuyauteur](#), [opérateur de machines](#), [grutier](#)).

Après le film

A. ECHANGES SUR LE VIF

- a. Quelles émotions les élèves ont-ils ressenties durant le film ? A quel(s) moment(s) ?
- b. Comment est-ce que les élèves interprètent le titre du film ? En auraient-ils choisi un autre ? Si oui, lequel et pourquoi ?
- c. Identifier quelques cadrages spécifiques utilisés par le réalisateur et émettre des hypothèses sur les effets souhaités. Quelques exemples :
 - Plan fixe : gros plan sur Opio avec les parents en arrière-plan lorsque sa mère lui dit qu'elle n'est pas d'accord qu'il travaille dans la mine, qu'il devrait trouver autre chose, qu'il n'aide en rien la famille. Ce choix de cadrage accentue le sentiment de solitude probablement ressenti par l'enfant. Un autre exemple : prise de vue du travailleur qui martèle la roche avec son pic : le son produit perdure au-delà de la séquence, pour accentuer le côté entêtant et abrutissant de ce travail.
 - Vue aérienne prise à l'aide d'un drone : elle permet de mesurer la précarité de l'infrastructure dans laquelle les travailleurs évoluent et produit un effet d'isolement, de mise à ban.
 - Plan subjectif qui permet au spectateur d'être associé à la posture du protagoniste : descente dans la fosse de la mine, Opio porte la caméra. Ce plan met en évidence l'exiguïté du lieu, la profondeur, le danger encouru.

B. LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, 51% des enfants de 5 à 17 ans mènent une activité économique¹. Dans les mines, ils représentent 30% de la main-d'œuvre². Et pourtant, ce pays a ratifié en 1990 la Convention relative aux droits de l'enfant. Il ratifie en 1999 la **Convention 138** (sur l'âge minimum au travail) et en 2001 la **Convention 182** (sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination) de l'organisation internationale du travail (OIT).

Le questionnaire proposé en **annexe 1** (corrigé en **annexe 2**) permettra aux élèves d'aborder la réalité d'un enfant travailleur comme Opio en établissant des liens avec ces conventions importantes. Il leur sera également proposé d'établir un lien entre ces conventions et la situation des jeunes en Suisse.

Une question est consacrée aux violences endurées par ces jeunes et à l'impact engendré sur leur santé physique et mentale.

¹ <https://www.humanium.org/fr/burkina-faso/>

² <https://www.tdh.ch/fr/projets/lutter-contre-exploitation-enfants-mines-or-burkina-faso>

Enfin, bien que le documentaire n'aborde pas la situation des nombreuses filles qui travaillent dans les mines, la question sera abordée en prenant en compte le processus de reproduction des rôles que cela implique.

C. PLAIDOYER POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

Proposez aux élèves les consignes suivantes :

1. Vous faites partie du bureau international des droits de l'enfant (IBCR), un organisme qui travaille main dans la main avec les gouvernements, les organismes communautaires, les enfants et les professionnelles et professionnels d'ici et d'ailleurs pour que les droits de chaque enfant soient respectés dans le monde.

L'IBCR s'engage régulièrement dans des actions de plaidoyer pour mobiliser les décisionnaires et favoriser les prises de conscience autour des droits de l'enfant. Dans ce cadre, on vous demande de rédiger un plaidoyer que vous présenterez au public de votre choix (commune, établissement scolaire, club services, ...) pour les sensibiliser à la difficile situation d'Opio et des autres jeunes qui travaillent dans la mine d'or de Perkoa, au Burkina Faso.

2. Votre plaidoyer devra poursuivre différents objectifs :
 - Présenter le contexte de vie d'Opio et des enfants qui travaillent (facteurs sociaux, économiques et/ou environnementaux)
 - Relever les différents manquements en matière de respect des enfants
 - Etablir un lien avec la place de la Suisse dans le commerce de l'or au plan mondial
 - Présenter un projet que vous aurez conçu pour y remédier, et permettre à Opio et ses camarades de grandir et se projeter dans un environnement respectueux de leurs droits
 - Rédiger le texte en langage épïcène en vous référant si nécessaire au *vade mecum* disponible ici : https://egalite.ch/wp-content/uploads/2019/02/langage_epicene_guide.pdf
3. Le plaidoyer une fois rédigé sera lu. Vous devrez être convaincant·e·s ! A l'issue de votre présentation, il s'agira de lever des fonds qui permettront de contribuer au financement de votre projet !

Matériel à mettre à disposition des élèves :

1. Lien avec les droits de l'enfant

Convention des droits de l'enfant (ou de l'adolescent) de l'UNICEF.

<https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>

Précisez éventuellement : articles de la convention à mettre en évidence : 19 – 28 – 29 – 31 – 32.

2. Lien avec la place de la Suisse dans le commerce de l'or au plan mondial

L'article « Le hub mondial du trafic de l'or – la Suisse, l'or et le pillage du monde » de J. Batou (2015) disponible en **annexe 3** permet un intéressant survol concentré de la question.

3. Lien avec de potentiels projets à mettre en œuvre

L'ONG Terre des Hommes a créé une application qui permet de collecter des informations sur les enfants travaillant dans les mines d'or. Cette application mobile permet aux agents communautaires présents sur différents sites miniers de recueillir de l'information sur les conditions de vie et de travail des enfants. Le système d'alerte précoce intégré à l'application permet de signaler instantanément par SMS des cas d'enfants en difficulté aux travailleurs sociaux, professionnels de la santé ou policiers. Ces acteurs peuvent ainsi effectuer un suivi de ces enfants victimes d'accident, de violence, tombés malades, ou ayant quitté les lieux et d'identifier les violations de leurs droits. Grâce à cet outil, les responsables politiques sont informés de la situation des enfants vulnérables, ce qui ouvre la porte à des changements positifs. <https://www.tdh.ch/fr/projets/lutter-contre-exploitation-enfants-mines-or-burkina-faso>

Pour en savoir plus

1. Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo, Etudes de cas, F.C. Ndiaye, Bureau international du Travail, 2013

2. L'or - mystery. (jeu de sensibilisation)

L'or est souvent associé à des moments de bonheur. Mais nous sommes rarement conscients des mécanismes de sa production, du fait que des enfants doivent travailler dans les mines, de ce qui se passe avec le mercure utilisé pour l'extraction de l'or et du fait que 70 % de l'or extrait chaque année est raffiné en Suisse. L'objectif de ce *mystery* est d'en savoir plus sur ces interdépendances.

Les *mysteries* sont une forme d'apprentissage qui favorisent la pensée systémique dans le but de comprendre les questions complexes dans notre vie quotidienne.

Degré scolaire : dès 11H.

Temps nécessaire : 2 à 10 leçons.

Les différents éléments du *mystery* (à télécharger) : histoire pour entrer dans le sujet et question générale, 30 cartes d'information, documents à photocopier (journal de bord), informations générales (matériel complémentaire)

<https://catalogue.education21.ch/fr/lor>

Annexe 1 :

Le travail des enfants au Burkina Faso

Au Burkina Faso, 51% des enfants de 5 à 17 ans mènent une activité économique³. Dans les mines, ils représentent 30% de la main-d'œuvre⁴. Et pourtant, ce pays a ratifié en 1990 la Convention relative aux droits de l'enfant. Il ratifie en 1999 la **Convention 138** (sur l'âge minimum au travail) et en 2001 la **Convention 182** (sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination) de l'organisation internationale du travail (OIT).

1. Effectuez quelques recherches sur Internet pour argumenter vos réponses aux questions suivantes :
 - Le travail d'Opio s'inscrit-il dans le respect des Conventions 138 et 182 de l'OIT ?
 - La Convention 138 sur l'âge minimum prévoit des adaptations possibles dans certaines conditions. Quelles sont-elles ? Argumentez à nouveau votre réponse en vous référant aux articles de la Convention.
 - Opio aurait-il pu trouver un emploi en Suisse ?

2. Dans les mines, 40,7% des enfants travailleurs sont victimes de violences. Illustrez chacune de ces catégories par un exemple concret⁵ :
 - Violences physiques
 - Violences psychologiques
 - Violences sexuelles
 - Violences économiques

Ces violences peuvent être le fait des employeurs, des parents, des adultes ou des autres enfants qui travaillent. Classez ces sources de violence par ordre décroissant, en estimant le pourcentage qui correspond à chacune de ces catégories.

3. Dans les mines, « la division du travail entre les filles et les garçons est identique à celle des adultes. Les filles se substituent aux femmes et les garçons aux hommes dans les activités économiques et domestiques qu'ils occupent. Elles reflètent la forte tendance à la reproduction, par les enfants, des rôles dévolus aux adultes»⁶. Les filles sont éduquées dans une perspective de docilité et de soumission, alors que les garçons le sont dans une perspective de domination.

A l'aide d'une recherche sur Internet, identifiez les informations qui vous permettront de rédiger un court texte présentant :

- La situation particulière des filles dans le travail aurifère
- Les conséquences engendrées à plus long terme

³ <https://www.humanium.org/fr/burkina-faso/>

⁴ <https://www.tdh.ch/fr/projets/lutter-contre-exploitation-enfants-mines-or-burkina-faso>

⁵ Les informations et éléments de réponses fournis dans cet exercice sont tirés du rapport « Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo, Etudes de cas », F.C. Ndiaye, Bureau international du Travail, 2013.

⁶ F.C. Ndiaye, Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo, Etudes de cas, Bureau international du Travail, 2013, p. 22.

Annexe 2 :

Le travail des enfants au Burkina Faso - corrigé

Au Burkina Faso, 51% des enfants de 5 à 17 ans mènent une activité économique⁷. Dans les mines, ils représentent 30% de la main-d'œuvre⁸. Et pourtant, ce pays a ratifié en 1990 la Convention relative aux droits de l'enfant. Il ratifie en 1999 la **Convention 138** (sur l'âge minimum au travail) et en 2001 la **Convention 182** (sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination) de l'organisation internationale du travail (OIT).

1. Effectuez quelques recherches sur Internet pour argumenter vos réponses aux questions suivantes :

- Le travail d'Opio s'inscrit-il dans le respect des Conventions 138 et 182 de l'OIT ?
Non, faire travailler Opio n'est pas conforme à la Convention 138, l'âge minimum étant fixé à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, mais pas en dessous de 15 ans (article 2.3). Par ailleurs, les dangers encourus en travaillant dans une mine élèvent encore l'âge minimum à 18 ans (article 3.d. de la convention 182). Souligner les conditions non-sécurisées dans lesquels il travaille : pas de casque, pas de masque, pas de chaussures de sécurité, risque d'éboulement des galeries, ...
- La Convention 138 sur l'âge minimum prévoit des adaptations possibles dans certaines conditions. Quelles sont-elles ? Argumentez à nouveau votre réponse en vous référant aux articles de la Convention.
Selon l'article 6, il est possible de travailler à partir de 14 ans si un lien est établi avec la formation professionnelle (formation menée sous la responsabilité d'un organisme officiel ou d'une entreprise, stage en vue d'une orientation professionnelle). Opio démarre une formation de soudeur dans un tel établissement sans avoir l'âge requis.
- Opio aurait-il pu trouver un emploi en Suisse ?
Non. L'âge minimum est fixé à 15 ans, tant pour être engagé comme travailleur que pour entrer en apprentissage.

2. Dans les mines, 40,7% des enfants travailleurs sont victimes de violences. Illustrez chacune de ces catégories par un exemple concret⁹ :

- Violences physiques : coups ; incitation à la consommation d'alcool ou de drogue ; exposition à des produits tels que le mercure durant certaines étapes du traitement de l'or qui engendrent des maladies neurologiques ; dureté du travail ; horaires inadaptés, ...
- Violences psychologiques : pression familiale ; manque de valorisation
- Violences sexuelles : viols ; transmission MST et VIH-Sida ; grossesse
- Violences économiques : l'employeur refuse de payer ou effectue des déductions sur le salaire pour des motifs injustes ; salaire dérisoire

⁷ <https://www.humanium.org/fr/burkina-faso/>

⁸ <https://www.tdh.ch/fr/projets/lutter-contre-exploitation-enfants-mines-or-burkina-faso>

⁹ Les informations et éléments de réponses fournis dans cet exercice sont tirés du rapport « Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo, Etudes de cas », F.C. Ndiaye, Bureau international du Travail, 2013.

Ces violences peuvent être le fait des employeurs, des parents, des adultes ou des autres enfants qui travaillent. Classez ces sources de violence par ordre décroissant, en estimant le pourcentage qui correspond à chacune de ces catégories.

Violence par les autres enfants travailleurs : 36% ; adultes travailleurs : 35% ; employeurs : 22% ; parents : 7%.

3. Dans les mines, « la division du travail entre les filles et les garçons est identique à celle des adultes. Les filles se substituent aux femmes et les garçons aux hommes dans les activités économiques et domestiques qu'ils occupent. Elles reflètent la forte tendance à la reproduction, par les enfants, des rôles dévolus aux adultes»¹⁰. Les filles sont éduquées dans une perspective de docilité et de soumission, alors que les garçons le sont dans une perspective de domination.

A l'aide d'une recherche sur Internet, identifiez les informations qui vous permettront de rédiger un court texte présentant :

- La situation particulière des filles dans le travail aurifère
- Les conséquences engendrées à plus long terme

Éléments de réponse¹¹ relatifs à la situation des filles qui travaillent dans les mines :

- Les filles travaillent très jeunes (dès 4 ou 5 ans) pour assister leurs parents travailleurs (garde d'enfants, recherche de bois ou d'eau, aide à la cuisine).
- Aucune rétribution avant l'âge de 10 ans.
- Leurs salaires sont nettement inférieurs à ceux des garçons (trois fois moins).
- Les salaires sont versés à la famille pour couvrir les frais de nourriture, de santé, de scolarisation des frères et sœurs), alors que les garçons peuvent disposer de tout ou partie de leurs revenus.
- Les filles travaillent pourtant plus que les garçons (elles représentent 75% des enfants qui travaillent chaque jour de la semaine).
- Tâches dans les mines : casse du minerai, lessivages, transport (parfois de lourdes charges de 20 à 25 kg).

Éléments de réponses relatifs aux conséquences engendrées :

- Reproduction des rôles, manque d'autonomie des femmes.
- Déscolarisation avec possibilités très limitées d'accéder à une formation (et donc reproduction de la pauvreté)
- Problèmes de santé (lombalgie ; sciatique ; hernie discale en raison des lourdes charges portées ; problèmes neurologiques en raison de l'exposition à des produits toxiques lors des lessivages, ...)

¹⁰ F.C. Ndiaye, Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo, Etudes de cas, Bureau international du Travail, 2013, p. 22.

¹¹ Ibidem

Annexe 3 :

Le hub mondial du trafic de l'or – la Suisse, l'or et le pillage du monde

« L'or qui résidait initialement au ciel avec son confrère l'argent, comme le soleil et la lune, s'étant d'abord débarrassé de ses attributs sacrés pour venir sur terre comme un autocrate, pourrait maintenant se satisfaire du sobre statut de roi constitutionnel avec un cabinet de banques ; et il pourrait n'être jamais nécessaire de proclamer une république. Mais ce n'est pas encore le cas – et l'évolution pourrait être totalement opposée. Les amis de l'or vont devoir se montrer extrêmement sages et modérés s'ils veulent éviter une révolution » (John M. Keynes, « Auri Sacra Fames », 1931).

Depuis dix ans, la Suisse n'a cessé de renforcer son emprise monopolistique sur le commerce mondial de l'or physique (les opérations de trading étant basées à Londres). Dans cette décennie, ses importations et ses exportations de métal jaune ont ainsi plus que triplé en volume, dépassant chacune les 3500 tonnes, tandis qu'elles ont été multipliées par 6 à 8 en valeur. Pour donner une idée de l'importance de ces transactions, il suffit de noter que de tels volumes sont supérieurs à la production annuelle mondiale d'or, estimée à 3000 tonnes, l'offre totale atteignant environ 4500 tonnes, compte tenu du métal recyclé.

Au cœur d'un trafic international

La Suisse achète-t-elle simplement l'essentiel de l'or mondial (70% en moyenne, ces dernières années) pour le revendre, servant ainsi de grossiste universel ? Non, son rôle est infiniment plus complexe. Tout d'abord, le métal précieux y est traité dans plusieurs raffineries (2/3 des capacités mondiales), qui le transforment en or pur à 99,99%. Le site internet de la principale d'entre elles, Valcambi au Tessin (filiale du Crédit Suisse jusqu'en 2003, rachetée récemment par une firme indienne), présente ainsi les atouts de cette industrie : transport assuré du métal précieux à l'échelle internationale ; analyse et certification de la qualité du produit livré ; raffinage et conditionnement certifiés (lingots, barres, pièces, etc.) ; étude des options de financement de chaque client ; stockage du métal dans des conditions de sécurité optimales.

En 2014, ces transactions figuraient pour la première fois dans les statistiques suisse du commerce extérieur, alors que précédemment elles avaient été assimilées à des transferts de paiements, et ainsi largement camouflées. De ce fait, l'or est soudain **devenu le premier produit d'exportation du pays**, devant les produits pharmaceutiques ou l'horlogerie, et représente aujourd'hui 1/5^e de son commerce extérieur.

De surcroît, en mars 2015, sous la pression de ses partenaires étrangers, rompant avec 34 ans de secret, la Suisse a enfin révélé la distribution par pays de son commerce de l'or. Bien que ces données ne portent que sur le dernier pays de transit et le premier pays de destination, elles montrent le rôle clé du Royaume-Uni comme fournisseur, mais aussi celui de l'Inde, de la Chine (Hong Kong), des Emirats Arabes Unis ou de la Turquie en tant que clients. Comme je le montrerai plus loin, cette répartition est assez éloquent.

Une alchimie délicate

Sur les 175 mille tonnes de métal jaune produites jusqu'ici par l'humanité, 160 mille l'ont été pour répondre aux besoins du capitalisme triomphant, depuis la seconde moitié du 19^e siècle (aujourd'hui, les réserves encore disponibles sont évaluées à 183 mille tonnes). En vérité, de son extraction des entrailles de la terre à ses différents usages sociaux, le circuit de l'or en dit long sur l'ordre économique des sociétés humaines.

Dans les années 2009-2013, ses différents usages se répartissaient ainsi : somptuaire : 48% (bijouterie, thésaurisation) ; financier : 35% (investissement) ; industriel : 10% (électronique, dentisterie, etc.) ; institutionnel : 7% (banques centrales). Il se trouve que les différents maillons de cette chaîne intéressent au plus haut point la Suisse. Tout d'abord, elle joue un rôle clé dans la transmutation du métal brut extrait ou recyclé, chargé souvent d'une lourde histoire, en métal pur, intraçable, anonyme. Et c'est sans doute cette délicate alchimie industrielle, financière, commerciale et politique, qui fait d'elle un passage obligé de la traite mondiale de l'or.

En effet, l'extraction du métal jaune, en Afrique subsaharienne (25-30%), en Amérique latine (15-20%), en Chine (15%) ou dans les pays de l'ex-URSS (15%) résulte le plus souvent de la surexploitation de travailleurs particulièrement exposés, souvent drogués aux amphétamines pour accomplir un travail dangereux et épuisant. Des centaines de milliers d'enfants y sont employés dans les pays du Sud et, de façon générale, les accidents professionnels y sont fréquents. Il n'y a en effet guère d'autre activité au monde où le producteur direct soit spolié à ce point du produit de son travail ! De surcroît, les conséquences environnementales et sur la santé publique de cette activité sont considérables (usage massif de mercure et de cyanure).

Blanchir les profits de l'esclavage et du crime

Il faut donc se poser la question de la provenance de l'or raffiné en Suisse. La statistique est sur ce point formelle : jusqu'au début des années 90, il était importé principalement d'Afrique du Sud, alors qu'aujourd'hui il vient essentiellement de Grande-Bretagne, siège mondial du trading de l'or (London Bullion Market Association), qui en fixe les cours deux fois par jour. Bien entendu, la Suisse ne cherche pas à connaître la chaîne de production du métal précieux qu'elle achète, ni les conditions sociales et écologiques qui la caractérisent.

Elle se montre même très peu curieuse en la matière, comme l'a montré une récente enquête de la Déclaration de Berne (NDLR : aujourd'hui Public Eye). Cette ONG a révélé qu'en 2014, près de 7 tonnes d'or, produites notamment par des enfants burkinabés, et acheminées en contrebande au Togo, ont été exportées en Suisse par un groupe libanais implanté en Afrique de l'Ouest et ayant pignon sur rue à Genève, pour y être raffinées par la société Valcambi. Ces faits ne font que confirmer un scandale durable, déjà dénoncé par le passé, concernant d'autres pays d'Afrique et d'Amérique du Sud.

L'or raffiné en Suisse ne permet pas seulement de « stériliser » un métal produit dans des conditions sociales et écologiques inacceptables. Il contribue aussi à « blanchir » du métal jaune recyclé, résultant de trafics plus ou moins légaux, dont l'affinage ne permet plus de déterminer l'origine. Ainsi, l'or volé et recelé par des réseaux mafieux, pillé par des groupes armés, ou récupéré en aval de diverses industries (bijouterie, dentisterie, circuits électroniques), souvent sans mesures anti-pollution adéquates, notamment en Asie, peut-il être conditionné en lingots irréprochables dès lors qu'il est acheminé en Suisse pour y être traité.

Contribuer à l'évasion fiscale des pays émergents

Nous venons de voir que le raffinage des métaux précieux permet d'abord de normaliser des activités fondées sur l'esclavage moderne et l'accumulation par dépossession. Mais il est aussi au cœur d'un autre trafic très lucratif : le blanchiment des énormes profits non déclarés des entreprises des pays émergents (Inde, Chine, Turquie, etc.). Ayant échappé à l'impôt, ceux-ci visent à brouiller les pistes concernant leur origine et à se protéger de la dépréciation de leur monnaie nationale en se convertissant en or.

Le métal jaune est ainsi importé légalement en Asie, même si une partie de ces transactions peuvent être dissimulées par des manipulations de la facturation (la Suisse n'exporte ainsi officiellement pas la même quantité d'or en Inde que ce pays n'en importe de Suisse). Il peut aussi être introduit en contrebande (en passant notamment par les émirats du Golfe, gros importateurs d'or suisse) pour y être détenu comme tel ou transformé en bijoux. Il peut enfin être déposé dans les coffres des établissements financiers, des raffineries, ou d'autres

institutions plus discrètes comme les ports francs helvétiques, sous une identité d'emprunt (grâce à d'habiles montages dont les banques ont le secret).

Au carrefour du capitalisme mondialisé à dominante financière

En raison des dépôts croissants de métal jaune en Suisse, la statistique du commerce extérieur de l'or accuse un solde chroniquement déficitaire : en effet, les montants importés dépassent structurellement les montants exportés. De surcroît, cette accumulation vertigineuse de placements en or physique ne découle pas seulement du blanchiment des profits non déclarés des pays émergents, mais aussi de la volatilité des marchés boursiers qui incite l'ensemble des investisseurs à mieux se protéger en plaçant une partie de leur portefeuille en or.

Ainsi, au carrefour des évolutions les plus récentes du capitalisme mondialisé à dominante financière, la Suisse est devenue le hub mondial du trafic de l'or, à l'intersection des phénomènes très contemporains de la surexploitation du travail (en particulier dans les pays de la périphérie), de l'accumulation par dépossession (résultant du crime, du pillage et de la guerre), de même que de la spéculation endémique sur les formidables capitaux distraits de la sphère productive.

J. Batou

Comité pour l'abolition des dettes illégitimes CADTM

2015